



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 6597

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le rapport de la mission « médiation et propositions d'adaptation du dispositif de permanence des soins », présidée par le docteur Jean-Yves Grall. Ce document souligne les difficultés récurrentes de la permanence des soins (PDS), témoignant de la nécessité de faire évoluer un « dispositif fragile, instable, aléatoire, coûteux, au pilotage trop complexe ». Depuis la réforme de 2003, la PDS n'est plus obligatoire pour les médecins généralistes libéraux, et elle s'effectue désormais sur la base du volontariat. Or les derniers chiffres disponibles révèlent que seulement la moitié d'entre eux y participe de manière régulière. Dans certains départements, les patients ont donc tendance à se tourner vers les urgences hospitalières bien que leur état de santé ne le justifie pas toujours, ce qui provoque un engorgement pour ces dernières, au détriment de ceux qui en auraient réellement besoin. En conséquence, elle lui demande si elle entend s'inspirer des préconisations de ce rapport afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de ce dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6597

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6095

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)